



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

Le 29 novembre 2021,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la salle polyvalente, sous la présidence de **MME Daisy DESLANDES**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes** : Daisy DESLANDES, Martine GERBER, Marion LIPAROTI, Snezana MALBRANQUE

MM. : Philippe CAPRON, Michel JAMET, Frédéric MARCHAND, Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Laurence ROCHAS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent avec pouvoir : **Antonio DA COSTA**, représenté par **Benoît COQUILLARD**.

Monsieur **Benoît COQUILLARD** a été désigné comme secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2021

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 15 novembre 2021. Aucune observation n'étant formulée, Madame le Maire le soumet au vote.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES – SIERC

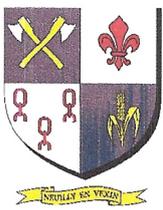
Lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2021, il a été indiqué :

« Le 28 septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de se positionner auprès du syndicat SIERC pour le prochain programme de travaux d'enfouissement des lignes, sur les rues suivantes :

- Rue basse
- Rue des Carmélites
- Rue du Château Gaillard
- Rue du Heaulme.

Après discussion avec le SIERC en fin d'année 2020, il a été décidé de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux électriques sur la rue des Carmélites et la rue du Heaulme. En novembre 2021, il a été indiqué oralement par le SIERC que ces travaux seraient programmés sur le 4^e trimestre 2022.

Or, comme nous vous l'avons annoncé, le SIARP nous a informé le 27 octobre 2021 que le projet de création de la station d'épuration sur notre commune allait être présenté au comité syndical du SIARP courant janvier 2022. Si la réponse du comité syndical du SIARP est positive, les travaux relatifs à la station d'épuration pourraient commencer au 4^e trimestre 2022 et durer plusieurs mois. Mais nous n'avons, à ce stade, aucune visibilité sur le calendrier et plus particulièrement sur la date d'ouverture de la route / des tranchées.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

2021-31

Nous souhaiterions essayer de coordonner les deux travaux afin de n'ouvrir et refermer qu'une seule fois les tranchées, ce qui permettrait de ne déranger nos habitants qu'une seule fois, mais aussi, nous l'espérons réduire les coûts.

Par ailleurs, après renseignement pris par Madame le Maire auprès du SIARP, il semble que d'un point de vue technique ça soit préférable d'effectuer, en premier, les travaux d'assainissement, puis, les travaux d'enfouissement des lignes. Le SIARP a également précisé qu'il était possible de coordonner les interventions. Après avoir lancé l'appel d'offres et retenu les entreprises, celles-ci seront en mesure de donner un planning d'intervention, lequel pourra être transmis au SIERC pour leur proposer une date d'intervention.

Tous les membres du conseil ne sont pas d'accord avec ces points et notamment sur la faisabilité d'une coordination des entreprises différentes et indépendantes au regard de leur planification respective. Certains membres craignent que les travaux d'enfouissement des lignes ne soient déprogrammés par le SIERC ou programmés sous d'autres conditions, notamment au regard du subventionnement de ces travaux.

Un délai de réflexion est sollicité.

Il a été demandé à Madame le Maire et ses adjoints d'obtenir davantage de renseignements.

Après discussion, le conseil municipal a décidé de se réunir à nouveau le 29 novembre 2021 pour délibérer. »

Conformément aux demandes des conseillers, Madame Le Maire s'est rapprochée, à nouveau, du Président du SIERC et des Directeurs du SIARP.

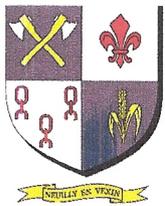
Le Président du SIERC – syndicat qui s'occupe de l'enfouissement des lignes – a reconnu qu'il serait préférable de faire d'abord passer les tuyaux d'assainissement avant les réseaux électriques et qu'il nous était possible de demander le report des travaux d'enfouissement des lignes électriques le temps de se coordonner avec le SIARP et demander ainsi de programmer une intervention pour l'enfouissement des lignes sur 2023.

Le Directeur Technique et le Directeur Général du SIARP ont confirmé que :

1/ pour des raisons techniques (rues trop étroites ; possible de tomber sur un boîtier de branchement ou des câbles quand ils vont faire passer l'assainissement...), il est préférable de faire d'abord passer les tuyaux pour l'assainissement, et ensuite passer les réseaux électriques (enfouissement des lignes)

2/ il est possible de coordonner les interventions des différents corps de métier. Ils l'ont déjà fait sur Pontoise et Aavernes, où il y avait 4 corps de métiers différents dont l'électricité.

Afin que les membres du Conseil puissent prendre leur décision et poser toutes leurs questions, Madame Le maire a invité Monsieur Didier MOERS, Directeur Général du SIARP à venir au Conseil municipal du 29/11 à 19h30. Il a accepté l'invitation et est donc présent lors du présent Conseil.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Monsieur Didier MOERS, Directeur Général du SIARP a confirmé les points suivants soulevés lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2021 et lors de ses conversations avec Madame Le Maire :

- il est préférable de faire d'abord passer les tuyaux pour l'assainissement, et ensuite passer les réseaux électriques ; les rues concernées par les travaux d'enfouissement des lignes électriques (rue du Heaulme et rue des Carmélites) sont étroites ; le travail d'enfouissement des réseaux d'assainissement est un travail en profondeur et en gravitaire ; un « grain de sable » peut entraîner un changement de projet ou une augmentation des difficultés techniques et des coûts ; le projet d'assainissement collectif (station d'épuration) est déjà un projet onéreux et complexe ; il ne faut donc pas le rendre encore plus cher et plus compliqué ;
- c'est possible d'essayer de coordonner les équipes du SIARP et du SIERC ; ils l'ont déjà fait sur Avernoes et Pontoise.

Suite à des questions qui lui ont été posées, il a indiqué qu'il est possible de réaliser les travaux de passage des réseaux d'assainissement dans certaines rues en priorité afin de permettre au SIERC de réaliser les travaux d'enfouissement des lignes (approximativement vers le premier semestre 2023).

C'est pourquoi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de demander au SIERC de reporter sur leur prochain budget, la réalisation des travaux d'enfouissement des lignes électriques afin de les faire effectuer postérieurement aux travaux de passage des réseaux d'assainissement.

Délibération n°2021-21.

3) « Aide au chauffage » :

Une « aide au chauffage » a été demandée par un administré au titre de 2021.

Pour rappel, le 7 décembre 2020, par délibération n° 2020-53, le conseil a accordé à cette même personne une aide d'un montant de 300 € au titre de 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'aide au chauffage au bénéfice de cet administré.

Délibération n°2021-22.

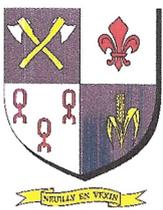
QUESTIONS DIVERSES

Point de la commission sociale :

La commission sociale propose de réfléchir pour le prochain budget a deux types d'aides :

- L'une de 50 € au profit des nouveaux diplômés ;
- L'autre de 50 € au profit des personnes venant d'obtenir leur permis de conduire.

2021-32



Point sur l'entretien avec le comité des fêtes « Lapin en fête » :

Le 26/11 à 15h, Madame Le Maire et ses deux adjoints ont rencontré deux membres du Comité des fêtes de Neuilly-en-Vexin « Lapin en fête » à la salle polyvalente afin de faire un point sur le matériel appartenant à l'association stocké dans la réserve et sur le planning de leurs futurs événements, sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire.

Par ailleurs, l'un des membres du Conseil municipal s'est inquiété sur la dangerosité des bouteilles de gaz présentes dans la réserve appartenant au Comité des fêtes. Madame Le Maire a indiqué avoir demandé au Comité des fêtes de retirer ces bouteilles de gaz pour les mêmes réserves de dangerosité potentielle, eu égard à la réception du public. Mais le Comité des fêtes lui a répondu ne pas avoir d'autres lieux de stockage et qu'il n'y avait aucun danger. Il a été demandé à Madame Le Maire et à ses adjoints de se renseigner sur le sujet et sur les garanties prévues dans le contrat d'assurance de la salle polyvalente.

Départ à 21h24 de Martine GERBER.

Point sur la Commission « Noël » :

rappel des dates des festivités (sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire) :

5 Décembre 21 : SPECTACLE DE NOEL

Salle des Fêtes à partir de 13H45

Spectacle de magie et Atelier Transformation de ballons

Suivi d'un goûter et remise des cadeaux aux enfants du village par le père Noel

8 Janvier 22: Vœux du Maire

Salle des Fêtes à 17H00

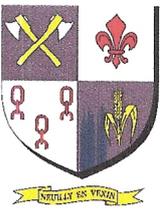
Remise des Paniers garnis à nos doyens

Apéro et Galette des rois à l'issue des voeux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.

Relevé des délibérations :

- 2021-21 : délibération portant sur la demande de report des travaux d'enfouissement des lignes
- 2021-22 : délibération portant sur le renouvellement de l'aide au chauffage



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Etat de présence

Daisy DESLANDES

Martine GERBER

Marion LIPAROTI

Snezana MALBRANQUE

Laurence ROCHAS

Benoît COQUILLARD

Philippe CAPRON

Antonio DA COSTA
*(absent, pouvoir, donné
à Benoît COQUILLARD)*

Michel JAMET

Frédéric MARCHAND

Jérôme OLIVIER

2021-34